

**CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT BRIEUC**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION  
SEANCE DU 26 Juin 2008**

**Délibération DB 44- 2008**

L'an deux mille huit, le vingt six juin à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jérôme KERHARDY.

**MEMBRES PRESENTS :**

HILLION	D. BOULAIRE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON,
LA MEAUGON	A. BOTHOREL, A. PORTANGUEN
LANGUEUX	M. LESAGE, AM. LE MAOULT, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. KERDRAON, R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, P. QUEMERE, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C.ORAIN, A. MAHE, F. LE MENEK, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, Y. BRIAND, S. EVEN
SAINT-BRIEUC	A. CADEC, MC. DIOURON, B. BLEVIN, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE JJ. FUAN, E. SEITE, H. ALIPOUR, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, JG. LE BERE, M. BOIVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, Y. BENMESSAOUD, D. JEGOU
TREMELOIR	J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, V. LAUTREDOU, J. CABARET

**MEMBRES EXCUSES :**

HILLION	Y. DORE,
LANGUEUX	J. AUDRAIN
PLEDRAN	S. BRIEND
PORDIC	M. NOULLEZ, F. LOZACH, M. CHEVE
SAINT BRIEUC	B. JONCOUR, A. CROCHET, B. LE RUN
TREGUEUX	A. JOUAN
TREMELOIR	D. CHARLES
YFFINIAC	M. BALLAY

**MEMBRES ABSENTS**

PLERIN	G. LE ROUX
SAINT BRIEUC	P. DELOURME, Y. DREVES

Nombre de conseillers en exercice : 68  
 Nombre de présents : 63  
 Nombre de votants : 63

**CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT-BRIEUC**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Séance du jeudi 26 juin 2008

-----

Délibération DB44-2008

-----

Rapporteur : M. Michel LESAGE

**Objet : Election du Président de séance pour le vote du compte administratif 2007**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Lors de la séance du Conseil d'Agglomération au cours de laquelle le compte administratif est débattu, le Président qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

**DELIBERATION**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14 précisant que dans les séances du Conseil d'Agglomération où le Compte Administratif du Président est débattu, le Conseil d'Agglomération élit son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Par :

Présents : 63	Pouvoirs : 0	Total : 63	Exprimés : 63
Voix Pour : 63	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

**DECIDE :**

- De procéder à l'élection du Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2007.
- De désigner Mme BOTHOREL, 1<sup>ère</sup> Vice présidente afin d'exercer cette fonction.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture  
le

**04 JUL. 2008**

Et de l'affichage effectué le  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Jean-Paul HUBY

**04 JUL. 2008**

**Le Président,**

**Michel LESAGE**